L'Avenir de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 11 JUILLET 1890.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 29 avril 1890 quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pont Charles partant de la gare des Champs-Elysées.

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Tous les jours (excepté le Dimanche et le Mercredi) à l'arrivée du train de ..... 4 h. P. M.

RETOUR:

Part de Madisonville, tous les jours à 5:30 A. M.

EXCURSIONS:

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.

DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 3 h. A. M.
DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 3 h. P. M.

Si le temps est à la profondeur de l'eau le permettent.

Prix, par chaque traversée, $1;
Prix, les jours d'excursion (aller et retour) pour tous les points, $1.

Prix réduits tous les jours à la gare du chemin de fer Mandeville & Nashville, au pied de la rue du Bac.

W. G. COYLE & CIE, Agent.
27 mars— No. 47 rue Carondelet.

RED STAR LINE.

Départ de New-York, d'Anvers et de Paris chaque semaine.

BELGENLAND, Mercredi, 16 juillet 5:00 P. M.
WESTERNLAND, Mercredi, 23 juil. 9:30 A. M.

Six heures et demie d'Anvers à Paris.

Première cabine, $45 et au dessus, aller et retour $85 et au dessus—Deuxième cabine, $35, aller et retour $65 et $72. Entrepont aux plus bas prix. Seulement $2,50 d'Anvers à Paris, 2e classe. Taux spéciaux pour Hôtels.

A. M. MOULTON,
J. A. BUISSON, 19 rue du Camp.
Agent autorisé, coin Toulouse et Bourbon.

La clientèle de l'Opéra française de la Nouvelle-Orléans pour retourner en Europe, a pris un passage de la ligne Red Star.
27 mars—6 mois

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne (favorite depuis 10 ans) contiennent (cabines pourvues de sonnettes électriques), partiront de la jetée No 42 du fleuve du Nord, au pied de Morton rue, tous les samedis.

LA BRETAGNE, de Jonsselin, samedi, 12 juillet
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 19 juillet
LA NORMANDIE, Collier, samedi, 26 juillet

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine ..... $80 et $100
Deuxième, selon les accommodations.
Deuxième classe $60
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
Place d'Carondelet.

M. J. A. BUISSON, coin Bourbon et Toulouse St, autorisé à vendre des billets de passage.

J. B. DODART.

LIGNE CROMWELL.

NEW-YORK DIRECTEMENT.

Cette ligne se compose des steamers suivants
CLARKSON HUDSON.
LOUISIANA NEW ORLEANS.
Partant mercredi, 16 juillet, à 8 A. M.
LOUISIANA, Capt. Geger.

Ce qui ne fait un pont de la rue Toulouse
DÉBARQUE PAR CETTE LIGNE à pied
Passage cabine $40
Entrepont $20
Ce steamer prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.
Rue Carondelet No 41
27 mars—1 an

CHEMINS DE FER.

Chemin du Sud de la Nouvelle-Orléans et Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Pa. Co.

Départs. Express 4.05 pm — Arrivée à la N-Orléans 8:45 am
Express, daily 8:10 am
San Antonio Express, daily, 7:20 am — Arrivée à San Antonio 7:50 pm

Service horaire entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman service entre la Nlle-Orléans et la San Antonio and New Orleans Express.

Connections à Houston avec toutes les chemins de fer du point. Billets à vendre et places disponibles à destination à vendre tous les jours aux bureaux sur St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
E. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

Queen and Crescent Route,

que la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, Chattanooga, pour aller aux Carolines et au Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points du Nord et dans l'Est.

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 6, Fast Line.	No 2, Limited
Départ de la N. Orléans.	8:45 a m.	4:00 p m.
Arrive à Meridian...	3:00 p m.	9:50 p m.
Arrive à Akron...	6:12 p m.	1:10 a m.
Arrive à Birmingham	9:00 p m.	3:00 a m.
Arrive à Attalla...	11:06 p m.	5:49 a m.
Arrive à Chattanooga	2:00 a m.	7:30 a m.
Arrive à Burgin...	10:55 a m.	4:05 p m.
Arrive à Lexington...	12:05 p m.	5:00 p m.
Arrive à Cincinnati...	3:30 p m.	9:20 p m.

Bureau des billets à la N. O., 34 St. Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent.
E. H. GARRATT, Div. Pass. Agent.
Cincinnati, O. New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sûreux et constant, agit avec une immédiate, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques: guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge trop avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies — Bouteille de 6 onces 60 sous.

Le PÉNARIANICIDE (Red bug killer) est deux impitoyable insecticide.

Se rue Bourbon, 163, près Orléans.
1er mars—1m

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel DE LA Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ce qui exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes sur incendies	$197,741 29	
Primes maritimes	2,889 10	
Primes des rivières	1,577 27	
	$202,207 66	
A ajouter: Primes non expirées de 1888	44,609 49	
		$246,817 35
A ajouter: intérêt, profit et pertes	$26,223 05	
Moins salaires et dépenses générales	14,199 43	
		12,023 62
Profits de surplus de 1888		24,476 05
Total		$283,317 02
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$93,148 63	
Sur risques maritimes	2,086 45	
Sur risques de rivières	1,619 99	
	$96,857 07	
Réassurances	38,145 53	
Pertes remises et commissions	49,561 79	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	6,389 93	
		185,952 32
Profits bruts		$ 97,364 70
Réservé pour primes non expirées	$41,180 13	
Pertes non payées	11,708 52	
Dividende No 23 payé en juillet 1890	10,000 00	
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890	10,000 00	
Fonds de surplus, 1889	24,476 05	
		97,364 76

ACTIF.

Billets pour primes	$369 89	
Primes en voie de collection	41,682 89	
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	33,625 00	
Prêts sur hypothèques	6,175 00	
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes	65,080 00	
Stocks de banques d'assurances et autres	38,928 50	
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00	
Propriétés foncières	56,514 84	
Meubles de bureau et accessoires	4,873 11	
Argent comptant et en banque	24,885 44	
		$287,564 70

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00	
Réservé pour primes non expirées	41,180 13	
Réservé pour pertes non payées sur incendie	11,708 52	
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890	10,000 00	
Réservé pour fonds de surplus, 1889	24,476 05	
		$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, P. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING, JOHN THORN,
J. HASSINGER, E. M. WATERS,
LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS,
FRANK VATTER, GEO. LIEDLICH,
HERM. CURTIUS, FRANK J. LEVIS,
J. E. MERILH, JOHN G. MOLL,
J. J. LANGLÉ.

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 14 rue Carondelet.

Vingtième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1889.

Primes d'incendie	$278,621 04	
Primes de rivières	11,182 91	
Prime maritimes	11,182 91	
Primes non acquises, 31 décembre, 1888	85,301 30	
		$426,447 51
A déduire—		
Primes remboursées	$20,257 98	
Réassurances	47,959 07	
Primes non acquises, 31 décembre, 1889	114,544 53	
		185,912 18
Primes nettes acquises		$240,535 33
A ajouter intérêt		32,329 10
Total des recettes		$273,064 43
Moins—		
Pertes (au par la feu, payées	$ 94 41	
Pertes de rivières payées	18,550 79	
Pertes maritimes payées	99 98	
Frais non payées	17,341 99	
Dépenses de bureau, d'agences d'autres, et de taxes et licences de Louisiane et autres Etats	41,931 28	
Commissions	85,541 02	
		204,959 48
Profits nets		$68,104 95

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle Orléans	$62,420 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	193,640 00
Actions de banques et autres	369,780 00
Billets à recevoir	3,383 30
Argent comptant	29,208 77
Propriétés foncières	28,839 10
Primes en voie de collection	54,774 17
	$738,545 34

PASSIF.

Capital-actions	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises	114,544 53
Réservé pour pertes non payées	17,341 99
Réservé pour taxes et licences non payées	3,724 55
Réservé pour réassurances de rivières	5,310 34
Dividendes	18,750 00
Surplus	203,073 93
	$738,545 34

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans, }

Fait et signé sous serment par devant moi, notaire, ce 21me jour de janvier 1890.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 20 du courant, a résolu de payer sur demande (en outre du premier dividende semestriel déclaré le 1er juillet 1889), CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital-actions de la Compagnie, et de passer $52,963 21 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.

Robt. Maxwell.	Jas. McConnell,
Geo. W. Scott,	C. M. Soria,
I. L. Lyons,	Walter C. Flower,
W. R. Thompson,	Jas. Vignes,
Frederick Wing,	A. Fiques,
T. L. Mason,	J. M. Walsh,
N. Landry,	D. S. Waterman,
Chas. Holloway,	F. Werlein,
F. J. Odendahl,	A. M. Silbernagel,
W. G. Wheeler,	G. A. Baldwin,
J. M. Frankenbush,	G. Hernandez,
Simon E. Marx,	A. M. Delavallade
P. J. Cockburn,	J. H. May, Jr.,
H. T. Cottam,	W. A. Roy,
J. A. Brasselman,	Lloyd R. Coleman

1er mars—1m

ASSURANCES.

Vingtième Etat Annuel DE L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

Primes reçues:		
Sur risques de feu	$951,065 98	
Sur risques de marine	2,702 10	
Sur risques de rivière	3,974 97	
		$957,743 05
A ajouter, primes non acquises de 1888		60,716 00
Primes totales		$318,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes		15,041 82
Revenus		$333,500 37
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$89,072 36	
Sur risques de marine	1,010 08	
Sur risques de rivière	602 83	
Total des pertes payées	$90,685 27	
Retour de primes et cancellations	25,822 60	
Commissions	39,121 12	
Réassurances	22,398 13	
Taxes et Licences	2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	30,716 47	
Déboursés		$212,593 79
		$120,906 58
A déduire:		
Primes non acquises	60,554 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,000 00	
Bénéfice net		$30,252 58

ACTIF.

Argent en caisse	$ 66,133 12
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 de 1907	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans à 110	133,100 00
$64,560 Bons à Primes de la Nlle-Orléans à 148	95,548 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0, 2 25 1/2	23,875 00
Primes en voie de recouvrement	12,199 55
Prêts sur hypothèque	24,384 34
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,002 03
Actions	4,465 28
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$405,918 34

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	1,350 30
Réserve pour primes non acquises	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890	9,000,000
	$400,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.

GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0), pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

OFFICIEL

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1889.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, } Etat de la Louisiane. }

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880 nous, SAMUEL DOUGLAS MCENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour le bien de l'exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit que possède de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Trésorier d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cents. 468,629 75

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents..... 198,629 75

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars..... 270,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix cille six cent six dollars, 87 cents..... 10,606 87

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents..... 198,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents..... 209,236 62

Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars..... 80,665 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents..... 128,512 87

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses Judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:

Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 112 de 1880, trois mille cent cinq-cent-vingt-quinze dollars, et 9 cts.. 3,195 09

Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents..... 100,241 68

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents..... 103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Nouvelle-Orléans, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

S. D. MCENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat

ASSURANCES.

Conformément aux Réglements de sa Charte, la

Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non-acquises de l'année précédente:

Primes d'incendie	$167,066 12	
Primes de rivières	2,183 68	
		$169,249 81
A déduire—		
Primes non acquises pour 1889	$36,039 52	
Primes remboursées et commission	19,807 60	
Réassurances	5,425 47	
		$81 272 59
Primes nettes acquises		$107,977 22
A ajouter—		
Intérêt, loyers et sauvetage	$17,936 83	
Revenu net		$125 914 05
A déduire—		
Pertes d'incendie de 1889	$49,509 48	
Pertes de rivières de 1889	354 95	
Pertes encourues et payées en 1889	$49,864 43	
Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Underwriters, Babcock et Salvage Corps, dépenses générales et salaires	26,735 59	
		76,600 02
		$49,314 03
A déduire—		
Pertes ajustées, non ajustées et dividendes non réclamés	$5,396 25	
Bénéfices bruts pour 1889	$43,917 78	
Moins—		
Pertes encourues en 1888 et payées en 1889	19,967 41	
Bénéfice net au 31 décembre 1889	$23,950 37	

ACTIF.

Argent dans les banques	$12,908 48
Primes en cours de collection	21,443 34
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, consolidés à 2 cent de l'Etat de la Louisiane, un St. Bernard Steam Fire Company, un Battalion Washington Artillery	151,233 40
Metairie Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company	32,500 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant	32,386 11
Prêts sur demande garantis par titres valables	43,253 42
Billets à recevoir pour primes	3,854 77
Propriétés foncières et meubles de bureau	70,997 68
Warrants de l'Etat	93 00
Débiteurs divers	1,824 82
	$370,473 02
Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts	1 306 89
Actif total	$371,779 91
Actif comme ci-dessus	$371,779 91

PASSIF.

Pertes ajustées et non réclamées	$5,110 00
Dividendes non réclamés	286 25
	$5,396 25
Surplus en vue des porteurs de police	$366,383 66

L'état ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment par devant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.

(Signé) N. B. TRIST,
[Sceau.] Notaire.

DIRECTEURS.

Manuel Abascal,	H. Larousiadi,
E. J. Bobet,	F. Pouts,
C. T. Dugasson,	G. Pitot,
H. Gally,	Ad. Schreiber,
S. Gumbel,	C. E. Schmidt,
J. W. Hincks,	J. Tuyès.

Conseil de Direction.

H. H. HERMANSTORFF,	PETER BLAISE,
T. PRUDHOMME,	JNO. FITZPATRICK
O. TAYLOR GAUCHE,	A. H. SCHWARTZ,
P. DOERR,	A. H. ISAACSON,
JACOB SCHOEN,	H. ELLERMAN,
I. N. MARKS,	J. H. SCHIERMANN,
JNO. WERTHEIMER,	W. MARKS,
OTTO THOMAN,	P. EGAN,
A. A. MAGINNIS	GEO. ZETZMANN.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 103 rue de Chartres, ex Chartres. Lse Gauv

Proclamation Annuelle

DE QUARANTAINE.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

CONFORMÉment aux dispositions de la Section 3049 des Statuts Révisés de l'Etat, et sur l'avis du Bureau de Santé de l'Etat, invitant le gouverneur à émettre sa proclamation annuelle de quarantaine contre les ports et discussions désignés, pour être mise en vigueur à partir du 1er mai 1890, savoir:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les réglements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à bord quelque fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu une maladie à bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, y seront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de CINQ (5) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être déchargés, leurs effets et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Les navires arrivant de ports infectés de choléra ou de peste, ou de fièvre, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, ou celles du Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir sub. une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

En conséquence, moi, FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai jugé convenable de lancer cette proclamation annuelle de quarantaine à partir du JEUDI, 1er mai A. D. 1890, contre les ports ci-dessus désignés, ainsi qu'il est prévu dans ce qui suit:

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des réglements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits réglements et des lois quarantenaines de l'Etat.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton-Rouge, ce 18me jour d'avril de l'an de N.-S. mil-huit-cent-quatre vingt-dix.

(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Pour le Gouverneur:
GEO. SPENCER sous secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des réglements de la Quarantaine et de réduire au tant que possible la période de détention.

1. Les navires devant être déchargés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous sofas, tapis, matelas et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents de agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils ne se départissent pas de leurs effets de lingerie capable de s'endommager par l'eau ou cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont spécialement requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à souffrir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où est vu la fièvre jaune devront s'ancrer aussi près que possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, sortant la nuit.

5. Les marginaux doit, autant que faire se pour ra être arrimée de manière à rend « l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et intérieurs, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions y relatives à ce sujet, en s'adressant au Bureau de Santé où on a de nombreux employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires devront avoir leur pompe en bon état, complètement nettoyée et nettoyer parfaitement leurs cales, placer ainsi leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection, etc.

22 avril—

L'INDEPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre-Mer et donnant le Résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableaux graphiques des transactions commerciales sur toutes les places cours, marchés, etc. Renseignements spéciaux de toutes les capitales, modes, variétés, etc. — Romans feuilletons inédits des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément littéraire de douze colonnes qui réunit la collaboration des nouvellistes, chroniqueurs et romanciers les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT:

Six Mois,	Douze Mois
16 FRANCS.	30 FRANCS

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT:

Trois Mois,	Six Mois,	Douze Mois
FR. 15.	FR. 30.	FR. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat-poste ou poste ou autre à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration:

IF, rue des Sablons, Bruxelles.

On demande de bons agents.
8 sept—1f pr. m le dim.

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau: No 49 rue du Camp.

QUINZIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1889:

Primes reçues pour risques d'incendie	$ 86,007 46
Ajouté: primes non expirées pour 1887	$21,907 61
Sauvetage et profits et pertes	1,689 29— 23,596 90
	$109,604 36
A déduire:	
Pertes par les incendies	$88,854 12
Réassurances	7,509 40
Primes remboursées	5,709 69
Commission et courtage	3,346 29
Dépenses générales, moins accessoire et intérêts	16,156 49
	46,076 00
	$43,518 36
Réservé pour pertes non ajustées	925 00
Intérêt payé au 1er juillet 1889	7,486 70
Intérêt et dividendes déclarés ce jour	11,382 54
Réservé pour primes non acquises	20,006 67
Au fonds de réserve	3,777 45
	$43,528 36

ACTIF.

Billets d'actions pour capital	$1,539 50
Prêts sur dépôts de titres (collateraux et hypothèques)	166,287 02
Billets à recevoir	2,040 38
Propriétés foncières	15,000 00
Argent en banque	47,017 65
Primes en cours de collection	42,722 34
Meubles de bureau et accessoires	4,908 58
	$279,929 03

PASSIF.

Capital-actions	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues	925 00
Réservé pour primes non acquises pour 1889	20,006 67
Intérêt et dividendes fonds de réserve et surplus	108,997 36
	$279,929 03

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNETS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment par devant moi, ce 22e jour de janvier 1890.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 22 janvier, 1890.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT ainsi qu'un dividende extra de DEUX ET DEMI POUR CENT.

I. M. MARKS, Président.
JNO. WERTHEIMER, Vice-Président
R. H. BENNETS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. HERMANSTORFF,	PETER BLAISE,
T. PRUDHOMME,	JNO. FITZPATRICK
O. TAYLOR GAUCHE,	A. H. SCHWARTZ,
P. DOERR,	A. H. ISAACSON,